

**ANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue lundi, le 10 juin 2019 à 19 h à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Madame Lise Garon mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martin Bouchard et Martial Fortin
Mesdames les conseillères Lyne Bolduc, Sandra Girard et Johanne Morissette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Eric Bernier de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thorthon
S.E.N.C.R.L.

ABSENCE

Monsieur le conseiller Pierrot Lessard

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Madame Lise Garon

130-06-19 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Sandra Girard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par Madame Myriam Lessard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

***ORDRE DU JOUR
SÉANCE D'AJOURNEMENT
Lundi, 10 juin 2019***

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. ***RÉSOLUTIONS À ADOPTER***
 - 3.1 *Déterminer le mandat du comité sur la règlementation entretien des chemins de villégiatures*
 - 3.2 *Adjuger le contrat pour les travaux de la TECQ 2014-2018 sur la réparation du réseau d'égout sanitaire colmatage, réparations ponctuelles et gainage*
 - 3.3 *Adjuger le contrat sur les réparations et/ou construction sur les chemins 2019*
 - 3.4 *Adopter les états financiers 2018*
4. ***PÉRIODE DE QUESTIONS***
5. ***LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE***

131-06-19 3. **RÉSOLUTIONS À ADOPTER**

3.1. **DÉTERMINER LE MANDAT DU COMITÉ SUR LA RÉGLEMENTATION ENTRETIEN DES CHEMINS DE VILLÉGIATURES**

CONSIDÉRANT QU'il y a des normes et politiques établies par les différents paliers de gouvernance pour les chemins en villégiatures soient : des chemins du domaine de l'Etat, des chemins privés et des chemins municipalisés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut élaborer une politique, une réglementation équitable pour l'ensemble des citoyens de la Municipalité de Lamarche;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu des modifications régissant les normes minimales à respecter pour chaque secteur de villégiature concernée et qui diffère les uns des autres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut respecter les normes établies par les différentes gouvernances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des personnes ressources sur son territoire qui ont une compétence et des connaissances acquises dans ce secteur d'activité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

DE DEMANDER une ressource pour accompagner, sur demande, le comité au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à la Municipalité régionale de comté du Lac St-Jean-Est (MRC) ;

DE PROPOSER ET DE DÉPOSER aux membres du conseil municipal une réglementation respectueuse pour chaque type de chemin qui respectera la juridique édictée pour chaque gouvernance et qui sera équitable pour les citoyens;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

132-06-19 3.2 **ADJUGER LE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE LA TECQ 2014-2018 SUR LA RÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE COLMATAGE, RÉPARATIONS PONCTUELLES ET GAINAGE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé un appel d'offre de service dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de la TECQ 2014-2018 sur la réparation du réseau d'égout sanitaire , colmatage, réparations ponctuelles et gainage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche a reçu 2 soumissions pour les travaux de la TECQ 2014-2018 sur la réparation du réseau d'égout sanitaire , colmatage, réparations ponctuelles et gainage et que ces dernières sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse faite par le comité d'analyse sous la supervision de la firme d'ingénieurs WSP de Saguenay et qu'il y a recommandation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
PAR APPUYÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de services conforme de la compagnie TEST-AIR pour un montant de quatre-vingt-onze mille neuf cent vingt-six (91 926\$) taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

133-06-19 3.3. ADJUGER LE CONTRAT SUR LES LA RÉPARATION ET/OU CONSTRUCTION SUR LES CHEMINS 2019

CONSIDÉRANT QUE ce dossier est en analyse et vérification

CONSIDÉRANT qu'advenant que la soumission ne s'avère non conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR . Monsieur le conseiller Martial Fortin
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
ET RÉSOLU

QUE la direction générale retourne dès que possible en appel d'offre pour ce contrat

QUE l'adjudication de ce contrat soit reporté à une date ultérieure

134-06-19 3.4. ADOPTER DES ÉTATS FIANCNIERS 2018

CONSIDÉRANT QUE M. Eric Bernier de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thorthon S.E.N.C.R.L. présente et commente les états financiers audité par cette firme comptable

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin
ET RÉSOLU

QUE les élus de la Municipalité adopte et accepte le dépôt des états financiers 2018, tel que rédigé par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thorthon S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions :19 h16 . Fin de la période de questions : 19h33

135-06-19 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Johanne Morissette

Je, soussignée Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qu'ils sont contenus.

Madame Lise Garon
Mairesse

Madame Myriam Lessard,
Directrice générale et secrétaire trésorière